

Résolution présentée par la délégation de la
République démocratique et populaire d'Algérie

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne l'accès à l'eau potable

L'Assemblée Générale,

Alarmée par le manque d'accès à l'eau potable sur l'ensemble du globe,

Rappelant que l'eau potable est une ressource indispensable à la vie, et que l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne,

Affirmant que d'ici 2030 plusieurs pays d'Afrique du nord se trouveront sous le seuil de pénurie absolue en eau, et qu'actuellement très peu de pays se servent du dessalement d'eau comme approvisionnement en eau potable,

Gardant à l'esprit que le manque d'eau engendre de nombreux problèmes, comme l'insécurité alimentaire causée par la sécheresse des terrains agricoles, des problèmes d'hygiène, ainsi que la détérioration de la sécurité sanitaire qui favorise la transmission de maladies telles que le choléra ou encore l'hépatite A,

Décide de créer un fonds nommé FNUAEP (Fonds des Nations Unies pour l'Accès à l'Eau Potable) subventionné par tous les pays membres de l'Assemblée à hauteur de 1% de leur PIB pour aider à l'assainissement de l'eau pour les pays frappés par ce manque anormal d'une des ressources indispensables à la survie de l'être humain et qui financera:

- la création de systèmes d'irrigation permettant d'amener l'eau de mer sur l'ensemble des territoires concernés par les pénuries d'eau potable,
- la création de stations de désalinisation de l'eau provenant de la mer au sein de ces pays.

Le texte français fait foi